

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieux habituels des séances, sous la présidence de Monsieur Joël DELRUE, Maire.

Etaient présents : Joël DELRUE, Catherine ALEXANDRE, Nicole REYNAERT, Lucie DESAVOYE, Youssef FARES, Jean-Pierre GARDON, Sylvie FERET, Didier LEMAIRE, Cyril TURBANT, Jacques FAUQUEMBERGUE, Pascal VANDERMOLEN, Danièle LEMAITRE, Nadia CASTAIN.

Etaient absents excusés : Audrey BOCHE (donne pouvoir à D. LEMAITRE), Daniel FOURRIER (donne pouvoir à J. DELRUE).

Mr Lemaire Didier est nommé secrétaire de séance.

Les élus ayant quitté la séance du vingt-sept juin deux mille quatorze, précisent que s'ils ont quitté la salle, c'était pour divers désaccords.

**I. BILAN DE LA SALLE POLYVALENTE + AMENAGEMENTS**

Lecture faite du courrier de Richard Architecture daté du dix-sept septembre deux mille quatorze, à propos de la « liste parfait achèvement ajoutés ». À cette liste, le Conseil Municipal demande d'ajouter :

Pour *Côté Peint* : il faut refaire la reprise sur la façade.

Pour *Irem* : des plots pour délimiter le fossé et le réaménagement du mur de tennis.

Plantations salle communale : suite à la réunion qui s'est déroulée le seize septembre à Allonville en présence de Monsieur Fauquembergue représentant la commune, il est décidé d'attendre le plan avec une réserve pour le choix des essences.

Suite au devis pour l'entretien du circuit électrique de la salle communale, d'un montant de base de 1375,00 €H.T., **le Conseil Municipal décide de rechercher de nouveaux devis à l'unanimité des voix (15).**

Aménagement de la cuisine : il est décidé d'acheter deux tables inox, une plonge, une armoire froide positive de 600 L et une armoire froide négative de 600 L ainsi qu'une poubelle inox à pédales. Après étude de plusieurs devis (*Pro Inox, Smaf, Metro, Henri Julien*), l'équipement sera acheté chez *Pro Inox* pour la somme de 2728,70 €H.T. Après étude de divers devis réalisés par les sociétés *Pro Inox, Vedif, Trigano, Comat&Valco* et *Metro*, la société *Comat&Valco* a été retenue pour l'achat de tables et chaises pour un montant de 6769,84 € H.T. Pour le lave-vaisselle et pour le réchauffage des plats, une étude complémentaire auprès de plusieurs traiteurs sera réalisée.

**Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des voix (15) pour acheter cinq cendriers accrochés aux murs, pour un montant de quatre cent vingt-cinq euros.**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix (15) la proposition de clôturer le mur longeant la salle communale afin d'améliorer la sécurité des enfants pour un montant de 874,10 €TTC.**

Location de la petite salle : le Conseil Municipal décide de privilégier la location de la grande salle avant la petite. Dorénavant, les contrats pour la petite salle seront signés trois semaines avant la date de location.

Après examen des devis de *Gouze, Pro Impec Nettoyage* et *Eclat Net*, **le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des voix (15) de retenir l'entreprise Gouze pour le nettoyage des salles.**

**II. ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES, ARBRE DE NOEL, ISOLATION THERMIQUE, PORTAIL**

Rythmes scolaires : lecture du compte de résultat prévisionnel pour les T.A.P. par Léo Lagrange de 20 949,10 €

Il faut trouver un local pour prendre en charge un groupe d'enfants pendant les T.A.P.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix (15) l'avenant de Léo Lagrange sur la mise en place du T.A.P. en demandant à la commission de vérifier le temps réels des activités ainsi que le coût.**

Ecole : Lecture de la convention de partenariat Allonville/Poulainville et son annexe par Didier Lemaire.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix (15) la convention de partenariat en insérant les remarques de Cyril Turbant.**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix (15) l'organisation de l'arbre de Noël d'Amiens Métropole dont le coût est de neuf euros par enfant plus le transport.**

Après plusieurs études, l'installation d'un portail sur mesure pour la petite école a été retenue car il serait plus approprié. Des devis sont en cours.

Après présentation par Mr le Maire d'une proposition d'isolation des plafonds des écoles par la *Sté Mad Isolation*, la commune aurait à sa charge que la T.V.A. des travaux, le Conseil Municipal décide de convoquer un représentant de l'entreprise pour explications complémentaires.

**III. CREATION DE POSTE D'ADJOINT ANIMATION OU TECHNIQUE (EMBAUCHE DE MYLENE FORTIN)**

Melle FORTIN ayant fini son contrat « emploi avenir », il convient de créer un poste afin de l'embaucher.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix (15) de créer cet emploi jusqu'au trente-et-un décembre deux mille quatorze.

**IV. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE REMPLACEMENT DE MELLE LAFLANDRE PENDANT SON CONGE MATERNITE**

Pour le remplacement de Melle LAFLANDRE, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix (15) la proposition du Centre de Gestion de détacher Melle LE GAL pour une durée de quatre mois correspondant au congé maternité de Melle LAFLANDRE.

**V. INFORMATION SUR LE PLU**

La loi pour accès au logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoit qu'un plan d'occupation des sols non transformé en plan local d'urbanisme avant le 31 décembre 2015 devient caduc, ce qui est notre cas. C'est donc le règlement national d'urbanisme 5RNU qui s'applique. Si une révision n'est pas prescrite avant le 31 décembre 2015, la caducité est reportée au 27 mars 2017. le coût pour la création d'un PLU est estimé entre 25 000 € et 30 000 €

Le Conseil Municipal décide d'attendre pour savoir si Amiens Métropole ne sera pas un plan local d'urbanisme intercommunal.

**VI. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'A.M.F. POUR LES BAISES DE DOTATIONS**

Lecture de la motion.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Delrue, Maire signe la motion.

**VII. ACCESSIBILITE DES LOCAUX POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAPE**

Amiens Métropole nous a envoyé un devis pour l'accès aux handicapés pour le terrain de football, la salle multimédia et la bibliothèque. Les autres aménagements de bâtiments publics seront à la charge de la commune. Une étude plus approfondie sera étudié prochainement.

**VIII. REPAS DES AINES**

Il faut voir pour le weekend du sept décembre avec un traiteur la disponibilité pour réaliser le repas.

**IX. REVISION DU CONTRAT TELEPHONIQUE**

Monsieur FARES présente l'offre de *SFR* et la compare avec les tarifs d'*Orange*, actuel fournisseur de la Mairie, de l'école et de l'A.L.S.H. L'offre de *SFR* serait plus économique.

N'ayant pas de devis écrit, Mr TURBANT se propose d'assister Mr FARES pour la confirmation du devis.

**X. QUESTIONS DIVERSES**

Demande d'aide des restos du cœur et du Secours populaire : ne peut être accordée car celle-ci n'a pas été prévue au budget pour cette année ;

L'appel d'offre est lancé pour les travaux du lotissement *Tour des Haies* et *Tour de Ville*;

Une réflexion est en cours sur l'implantation de l'arrêt de bus *Rue des Auges* ;

Suite à une réclamation d'un habitant pour l'installation d'une poubelle à côté du conteneur à verres, le Conseil Municipal décide de tester l'efficacité de cet aménagement.

La séance est levée à 23h10.